

Comprendre la nature des conflits avec les commissions scolaires



Pour une éducation sur mesure

Ce document est extrait du mémoire de l'AQED présenté pour la Commission Parlementaire de la Culture et de l'Éducation dans le cadre de la commission parlementaire au sujet du projet de loi 144 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire.

2017-2018

Comprendre la nature des conflits avec les commissions scolaires

Le système éducatif élaboré dans la logique industrielle du 19^e siècle ne convient pas à tous les enfants pour la réalité du 21^e siècle et pour les nouveaux défis qui attendent les jeunes.

Trop de parents-éducateurs sont soumis à des préjugés et à des procédures néfastes pour l'expérience éducative des enfants. Si les parents n'inscrivent pas leurs enfants dans une commission scolaire, ce n'est ni par caprice, ni par esprit de délinquance. Ceux qui ont pensé le faire ont été découragés par les récits d'autres parents qui en avaient fait l'expérience regrettable : fermeture, hostilité, incompréhension, menaces ou appels à la DPJ, harcèlement administratif, absence totale de soutien, etc. de la part d'intervenants en milieu scolaire. Les commissions scolaires sont à la recherche de sous pour combler leurs budgets et répondre aux besoins des milliers d'enfants dont elles doivent s'occuper. Il ne faut pas oublier que chaque enfant non inscrit représente une perte financière pour elles.

La loi et les procédures actuellement en place ne tiennent pas compte du contexte changeant et des conflits d'intérêts idéologiques et financiers de la part des intervenants scolaires, notamment les commissions scolaires.

i. Le contexte changeant de l'éducation hors institution

L'éducation à domicile est devenue un phénomène important en Amérique du Nord. Aux États-Unis, ailleurs au Canada et dans plusieurs régions en Europe, où un nombre significatif d'enfants sont éduqués à domicile, ce phénomène est bien accepté. Plusieurs de ces nations, notamment l'Écosse (Donnelley, 2007) et certaines régions du Canada dont l'Ontario (Van Pelt, 2015 : 37-38) et la Colombie-Britannique, ont trouvé des méthodes d'encadrement respectueuses des familles pratiquant ce mode d'éducation. Le nombre d'enfants éduqués à la maison est en croissance constante au Québec. Mais le Québec ne semble pas encore avoir emboîté le pas en reconnaissant que cette pratique s'est transformée au fil des décennies. Au Québec, les intervenants scolaires manquent clairement de formation spécifique sur le sujet. Plusieurs d'entre eux ne connaissent pas la loi, n'appliquent pas les orientations ministérielles et ne sont pas au fait des approches pédagogiques existant à l'extérieur de l'école québécoise. Trop souvent, dès que les autorités scolaires ou la DPJ entendent parler d'éducation à domicile, il y a présomption de négligence éducative.

L'association de l'idée de négligence éducative avec la non-fréquentation scolaire remonte à l'époque où les enfants travaillaient dans des conditions misérables et précaires afin de subvenir aux besoins de leur famille. Il va sans dire que les lois de protection de la jeunesse, les lois du travail et les politiques sociales ont heureusement mis fin à de telles pratiques.

Bien que le refus d'envoyer leurs enfants à l'école obligatoire au début du 20^e siècle s'inscrivait dans une logique contre la modernisation et révélait une nostalgie du passé, les motivations actuelles au Québec reflètent un désir de se tourner vers le futur et de permettre à nos jeunes d'avoir les outils nécessaires visant à s'adapter rapidement à une société changeante ainsi qu'à favoriser leur épanouissement personnel et professionnel.

ii. Conflit d'intérêts idéologiques : Définir une éducation de qualité

Le conflit entre une approche individualisée et respectueuse du parcours unique de chaque enfant et le devoir de protéger le droit de l'enfant à l'éducation se concrétise dans le débat autour des évaluations. L'association entre évaluation scolaire et qualité est trop simpliste. Des évaluations standardisées ne peuvent porter un regard complet et objectif sur une expérience éducative différente de celle pour laquelle les évaluations ont été développées. L'expérience de nos membres démontre qu'il est difficile de conjuguer une approche individualisée et les évaluations traditionnelles pour plusieurs raisons.

a. L'évaluation n'est pas une fin en soi

De nombreux enfants sont retirés de l'école traditionnelle car son mode de fonctionnement leur causait préjudice. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'imposer la logique scolaire à ces enfants (et son mode disciplinaire et d'évaluation) permette nécessairement de meilleurs résultats à la maison.

De plus, des besoins bureaucratiques de classification ne devraient pas être présentés comme servant avant tout les besoins de l'enfant. Les évaluations ne sont pas une garantie de qualité, ni

ne peuvent constituer une bonne mesure de l'expérience éducative. L'évaluation est trop souvent éloignée de l'expérience d'apprentissage. Beaucoup de temps et d'efforts sont dédiés à la préparation des évaluations dans le système scolaire. Les contraintes bureaucratiques liées à l'évaluation privent les enfants d'un temps précieux sans pour autant augmenter la valeur éducative ni être un gage de qualité. Dans ce contexte, beaucoup de familles préfèrent éviter les contacts avec le système scolaire afin de consacrer ce temps précieux à l'enrichissement de l'expérience éducative au lieu de se battre au sein d'une institution qui opère de manière arbitraire. Les parents-éducateurs souhaitent utiliser leur temps pour enrichir l'expérience pédagogique de leur enfant plutôt que de répondre à des besoins bureaucratiques.

b. L'éducation à domicile est axée sur le principe que les enfants ont différentes façons et divers rythmes d'apprentissage

Une éducation de qualité se doit de respecter le rythme de l'enfant et ses besoins. Des ajustements en cours de route, des pauses de plusieurs semaines ou mois dans un programme plus structuré et l'expérimentation (changer d'approche pédagogique, changer le rythme de l'enseignement, changer le matériel utilisé, etc.) sont normaux pour une famille à la recherche de ce qui va le plus susciter la motivation et le goût d'apprendre de son enfant. L'idée même de progression se présente donc différemment dans le contexte d'éducation hors institution.

Il faut reconnaître que les enfants hors institution apprennent différemment que dans une salle de classe. L'expérience anecdotique de notre communauté démontre qu'il est fréquent de voir des enfants reprendre plusieurs années de scolarisation en peu de temps lorsque la motivation et le désir sont présents et avec une approche individuelle. Un adolescent motivé peut faire en quelques mois d'instruction individualisée ce que des enfants font en quelques années à l'école. Le concept de « retard » et de « rattrapage » convient à une logique institutionnelle mais est très mal adapté à la réalité de l'éducation à domicile. Il faut plus de temps pour former des autodidactes mais ces acquis leur permettront de bâtir tous les ponts dont ils auront besoin et qui seront souvent beaucoup plus solides.

Tous les parents veulent que leurs enfants réussissent et puissent devenir des adultes épanouis sur le plan personnel et professionnel, mais on diffère sur le moment où ces apprentissages doivent avoir lieu. La mise à niveau et l'enrichissement peuvent se réaliser d'une manière très individualisée.

c. La Politique d'évaluation des apprentissages du MEES soutient l'idée du besoin d'adapter le type d'évaluation au contexte d'enseignement

La *Politique d'évaluation des apprentissages* du MEES actuellement en vigueur au Québec prévoit notamment que « pour certains élèves qui reçoivent leur formation en dehors du cadre scolaire, il est parfois nécessaire d'adapter l'évaluation » et que « l'évaluation en cours de formation doit être intégrée à la dynamique des apprentissages de l'élève ». ¹ De plus, la *Politique d'évaluation des apprentissages* invite les autorités scolaires à considérer l'évaluation comme une composante de l'apprentissage plutôt que comme une entité en soi. Pour un enfant scolarisé à la maison, il est évident qu'un examen effectué dans un bureau de la commission scolaire est une entité distincte de son mode d'apprentissage à la maison, ce qui va clairement à l'encontre de l'esprit de la politique.

d. Exiger la réussite d'examen de la part d'enfants à la maison serait en demander plus aux parents qu'aux enseignants à l'école

Une iniquité se manifeste aussi lorsque que sont imposés aux parents des standards de performance auxquels même l'école ne peut répondre. Décider du sort d'un projet éducatif sur la seule performance à un examen constitue un double standard injuste. On ne devrait pas en demander plus aux parents que ce qui est demandé aux écoles du Québec et à la performance des professeurs. Ces cas sont d'autant plus pertinents lorsque l'enfant était déjà en situation d'échec (soit à cause d'un manque de ressources pour l'aider ou malgré la formation professionnelle des professeurs, intervenants et malgré les services offerts).

¹ Voir *Politique d'évaluation des apprentissages*

- e. L'enseignement à l'école est tellement axé sur la préparation aux examens, que même un enfant qui va bien à l'école ne réussirait peut-être pas un examen élaboré par un autre professeur que le sien*

Il est inéquitable d'imposer une évaluation standardisée à des enfants n'ayant pas été préparés sur mesure toute l'année en fonction de cette évaluation qui semble être une fin en soi pour bon nombre de commissions scolaires.

Certaines familles souhaitent une expérience reproduisant plus intégralement l'école à la maison que d'autres. À prime abord, les méthodes d'évaluation ne devraient pas être un problème. Mais là encore, comme les commissions scolaires ont au mieux une attitude de tolérance plutôt que d'accompagnement et au pire d'intolérance, il est souvent difficile de préparer les enfants en conséquence car les familles n'ont pas de consignes claires, elles n'ont pas accès à des services ou à du matériel et peuvent difficilement préparer leur enfant de façon adéquate.

L'iniquité se joue également dans le traitement de ce genre de demande qui diffère grandement d'une commission scolaire à l'autre. Il est inacceptable que les commissions scolaires aient une telle marge de manœuvre qui a pour conséquence de créer des inégalités de traitement entre les familles des différentes régions du Québec.

- f. L'ignorance des commissions scolaires en matière d'innovation pédagogique alternative fait d'elles des intervenants très peu légitimes pour l'évaluation d'un enseignement individualisé ou alternatif.*

Dans la Loi sur l'instruction publique, les commissions scolaires ont la responsabilité d'évaluer l'expérience éducative des jeunes éduqués à la maison. (*Loi sur l'Instruction publique, Section II, article 15.4.*) Le manque d'information et de formation, de même que l'ignorance des innovations en matière pédagogique de la part de plusieurs intervenants des commissions scolaires font d'elles des évaluateurs très peu légitimes. L'expérience de nos membres a à maintes reprises démontré la difficulté des commissions scolaires (voire leur incapacité) à évaluer une expérience éducative équivalente (mais non identique). Cette incapacité est très flagrante lorsque l'approche

pédagogique s'éloigne trop de l'école traditionnelle, notamment pour le cas des apprentissages autonomes et démocratiques.

g. Le contrôle qu'on veut instaurer n'est pas basé sur une évidence scientifique

Ce contrôle, voire cette répression, qu'on veut instaurer n'est pas basé sur une évidence scientifique. En effet, faire l'éducation à domicile ne pose pas de problèmes systématiques. Aucune étude ne démontre une augmentation de négligence ou un problème quelconque lié à l'éducation à domicile au Québec. D'après le Protecteur du Citoyen (2015), les études indiquent plutôt que :

les enfants éduqués à la maison réussiraient en moyenne aussi bien que ceux scolarisés en établissement. Ils n'éprouveraient généralement pas de difficultés particulières lors de leur réintégration au système scolaire ni dans la poursuite d'études collégiales et universitaires. La proportion de jeunes éduqués à la maison qui poursuivent avec succès des études supérieures serait similaire à celle des élèves diplômés ayant fréquenté une école. De plus, rien n'indique que la scolarisation à la maison a des effets néfastes sur la socialisation des enfants et il serait faux de croire que l'humain ne peut socialiser que dans un cadre institutionnel.²

h. Forcer des évaluations envoie un message offensant pour les familles

Forcer des évaluations, sans que celles-ci aient été demandées formellement par les familles ou fassent partie du programme éducatif, envoie un message d'hostilité et offensant pour les familles dévouées. Cette obligation témoigne du peu de confiance que le gouvernement accorde au rôle de la famille qui veut être partie intégrante du processus d'éducation de son enfant et remet en cause sa compétence à assurer les meilleures conditions de développement pour son enfant. Opter pour l'éducation à domicile n'est pas choisir la voie de la facilité. Les parents sont très proactifs, que ce soit pour offrir une éducation sur mesure, pour s'adapter aux besoins et au rythme de l'enfant, pour

² Protecteur du Citoyen. *La scolarisation à la maison : pour le respect du droit à l'éducation des enfants* : Rapport, Assemblée Nationale, 28 avril 2015, p. 12.



enrichir leur démarche éducative ou pour remédier à des situations intolérables dans le système éducatif traditionnel. C'est une décision qui reflète leur souci de mettre l'intérêt de l'enfant et ses besoins individuels au cœur des priorités de la famille.

Le climat actuel de méfiance et d'hostilité, reflété par l'insistance faite sur l'évaluation et la surveillance, revient à envoyer aux parents le message qu'ils n'ont pas à cœur la qualité de l'éducation de leur enfant et qu'on ne peut pas leur faire confiance. Le cadre législatif devrait plutôt démontrer que l'État québécois fait confiance aux bonnes intentions des parents.

- iii. Conflit d'intérêts financiers : Les valeurs au bon endroit en temps d'austérité et de coupures budgétaires ?

Les commissions scolaires perdent des milliers de dollars lorsqu'un enfant est exempté de la fréquentation scolaire. Le montant peut être doublé en cas d'enfants ayant des besoins spéciaux. Avec le nombre croissant de familles faisant l'éducation à domicile, les montants perdus peuvent être considérables. Les petites écoles en région recherchent les familles éducatrices pour essayer de compléter les classes lorsqu'il manque un enfant pour garder l'école ouverte ou pour ouvrir une deuxième classe. Les commissions scolaires, dans un contexte de coupure de budget, n'ont pas intérêt à faciliter ou même à accompagner les parents dans leurs démarches. Et l'expérience de nos membres le démontre. La coopération avec les commissions scolaires s'avère souvent fastidieuse et elle peut menacer l'intégrité du plan pédagogique. Donner plus d'argent aux commissions scolaires sans changer la structure organisationnelle ne ferait que renforcer le conflit d'intérêts financiers qui pèse lourdement sur les familles-éducatrices. De plus, comme les commissions scolaires offrent rarement un accompagnement dans des institutions étrangères (programmes par correspondance ou sur Internet français, américain ou autre) et encore moins des ressources, l'attribution de plus d'argent aux commissions scolaires, sans exiger un retour de services et de soutien adéquat pour ces enfants, ne sert aucunement le bien des enfants éduqués à domicile. Ces fonds servent plutôt à maintenir une lourde bureaucratie.

- iv. Exemples d'abus des commissions scolaires

Au fil des années, l'AQED a soutenu des centaines de familles dans leurs conflits avec les commissions scolaires. Voici quelques exemples d'abus qui se sont produits en 2017 :

- Une commission scolaire a signalé une famille à la DPJ trois années de suite car la commission scolaire n'acceptait pas d'effectuer l'évaluation par portfolio. À trois reprises, la DPJ a fermé le dossier en soulignant à quel point l'expérience éducative

- fournie aux enfants était excellente. Cette famille très instruite et très impliquée a quitté le Québec cette année à cause du harcèlement de la commission scolaire.
- Malgré le rapport positif d'un orthopédagogue qui disait que les enfants d'une famille étaient à niveau et malgré un portfolio plus que complet, la commission scolaire a signalé les enfants à la DPJ car la commission scolaire n'acceptait pas de faire l'évaluation des portfolios. Un juge a ordonné à la famille de faire faire les examens aux enfants. Suite aux résultats, le juge a déterminé que la commission scolaire était l'experte en éducation et a ordonné à la famille de suivre les instructions de la commission scolaire de réintégrer ses enfants à l'école.
 - Une fille de 15 ans, souffrant d'anxiété, qui continue ses études en suivant des cours à distance s'est fait dire que la commission scolaire ne lui accorderait en aucun cas les crédits nécessaires pour avoir son diplôme. Elle est prête à faire tous les examens du ministère et à offrir des preuves de ses activités éducatives, mais elle ne peut graduer sans se faire accorder les crédits pour les matières pour lesquelles il n'y a pas d'examen. La commission scolaire dit que la seule et unique façon que cette jeune femme aura les crédits, c'est si elle est sur un banc d'école toute l'année.
 - Une mère a sorti sa fille de l'école car l'école exigeait que l'enfant soit médicamentée avant qu'elle accepte de lui accorder des services de spécialistes. Mais la commission scolaire exige l'accord du père qui est abusif et absent de la vie de l'enfant avant d'accepter le retrait de l'enfant de l'école.
 - Une commission scolaire refuse à un enfant doué, autiste et souffrant d'anxiété de faire l'éducation à domicile, malgré une lettre de son psychiatre et du CLSC disant que, pour la santé de l'enfant, il devrait faire l'éducation à domicile et malgré un plan d'apprentissage de la mère qui comprend des enseignants comme tuteurs. La commission scolaire refuse d'écouter l'opinion de ces professionnels de la santé et insiste pour que cet enfant brillant reste à l'école. Faute de ressources adaptées, cet enfant pourtant très intelligent doit construire des boîtes dans une classe spécialisée ou

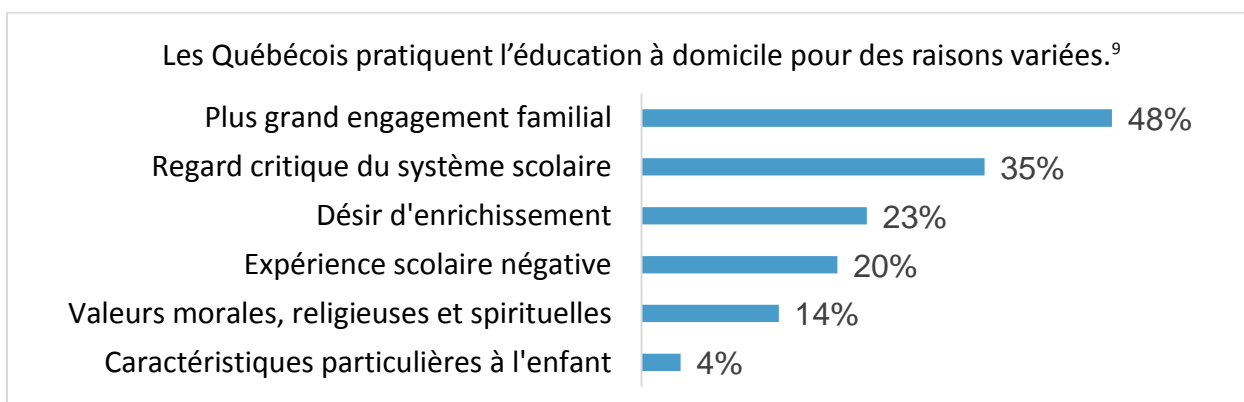
rester en isolement, car sa santé mentale ne lui permet pas d'être en classe régulière. L'enfant menace régulièrement de se suicider, mais la commission scolaire perdrait du financement si l'enfant recevait son éducation à domicile.

Donc, l'approche institutionnelle hostile envers les parents n'est pas fondée. Mais, de trop nombreuses familles vivent, au détriment de leurs enfants, de l'intimidation et d'épuisants conflits avec des commissions scolaires, la DPJ et autres intervenants. Les expériences négatives de plusieurs familles qui font l'éducation à domicile avec leur commission scolaire (utilisation abusive du recours à la DPJ, évaluations traumatisantes, manque de respect envers les parents de la part de la commission scolaire, etc.) ont créé un climat général de méfiance. La perte de confiance des familles à l'égard du système en place et le peu de ressources offertes aux familles de même que le manque de respect pour des alternatives pédagogiques expliquent le faible pourcentage d'enfants éduqués à domicile qui sont inscrits dans une commission scolaire. La situation est tellement grave, que plusieurs familles quittent vers des provinces canadiennes plus ouvertes, et la tendance ne fera qu'augmenter.

Annexe C - Motivations des parents à faire l'éducation à domicile

Autant de raisons qu'il y a de familles

Malgré certains cas qui ont fait beaucoup de bruit dans les médias, les raisons religieuses sont parmi les moins importantes pour les familles québécoises. (Brabant, 2004) D'après une étude de Christine Brabant (2004)³, les motivations pour faire l'éducation à domicile sont variées et chaque famille a habituellement plusieurs raisons de le faire. Au Québec, ce mouvement est surtout basé sur une nouvelle vision de la vie familiale, sur un regard critique de l'éducation en milieu scolaire, sur le souci de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, de même que sur le caractère novateur des pratiques éducatives alternatives remettant en question les modes traditionnels d'apprentissage.



La décision de faire l'éducation à domicile peut être autant une décision longuement réfléchie qui émerge d'un choix de vie et d'une aspiration à de plus grandes ambitions, qu'une recherche de solution à des problèmes précis vécus par des enfants scolarisés ou encore suite au désillusionnement face au système actuel. La décision est aussi parfois prise rapidement en réaction à une situation de crise (ex. harcèlement ou tendance suicidaire) afin d'assurer la sécurité physique et psychologique de l'enfant. Parmi les raisons les plus courantes auprès de nos membres, notons par exemple :

³ Le choix de plus d'une raison explique que le tout dépasse 100 %.

Plus grand engagement familial :

- Les parents souhaitent s'impliquer davantage dans l'éducation de leur enfant ;
- L'éducation à domicile permet de suivre les intérêts et les motivations des enfants ;
- L'éducation à domicile leur offre une flexibilité d'horaire qui leur permet de combiner l'apprentissage avec d'autres importants projets ou avec l'horaire de travail des parents (voyages, programme de sport semi-professionnel, programme intensif en musique/arts, horaire de travail atypique des parents).

Regard critique envers le système scolaire :

- L'éducation à domicile permet aux parents de fournir une éducation individualisée, conçue sur mesure et adaptée aux besoins et au rythme de l'enfant ;
- L'éducation à domicile permet de donner plus d'autonomie et de responsabilité à l'enfant dans la réalisation de son programme éducatif ;
- L'éducation à domicile leur permet d'utiliser des pédagogies alternatives qui ne seraient pas possibles dans une classe de 30 enfants avec un seul professeur ;
- L'éducation à domicile leur donne une flexibilité de s'adapter et de changer de pédagogie au fur et à mesure que l'enfant grandit, de même qu'elle donne plus de souplesse pour s'adapter aux besoins changeants du marché du travail ;
- Les parents souhaitent une éducation basée sur la collaboration, l'entraide et une relation d'égalité et démocratique entre l'enfant et l'adulte ;
- Les parents n'ont pas accès à une école alternative dans leur région ou n'ont pu trouver une place dans les écoles alternatives existantes ;
- Les parents n'ont pas de choix éducatif en région ;
- Les écoles alternatives ressemblent trop à l'école traditionnelle ;

- L'école est trop loin et les enfants passeraient trop de temps dans les transports.

Désir d'enrichissement :

- L'enseignement par tutorat (un à un) leur permet d'enseigner plus rapidement qu'à l'école, ce qui laisse amplement de temps à leurs enfants pour l'enrichissement ou d'autres activités qui seraient impossibles si l'enfant devait aller à l'école.

Expérience scolaire négative :

- L'expérience de leur enfant à l'école est négative (ex. harcèlement, intimidation, anxiété, phobie scolaire) ; l'école ne peut assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique de leur enfant.

Caractéristiques particulières de l'enfant :

- Leur enfant est en situation d'échec à l'école et il n'y a pas de ressources pour les aider. Les parents choisissent l'éducation à domicile pour privilégier l'assistance d'un tuteur ;
- Leur enfant est doué et à haut potentiel et l'école n'a pas de ressources suffisantes à consacrer à ses besoins particuliers ;
- Leur enfant a un trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle, un trouble d'apprentissage, un déficit d'attention ou un trouble du spectre de l'autisme et l'école ne répond pas adéquatement à ses besoins, autant au niveau social que pédagogique ;
- Une condition médicale (ex. maladie chronique, anxiété sociale) permet difficilement son intégration dans le cadre de l'école traditionnelle.

Annexe D - Le dynamisme d'une communauté investie

Réaliser un projet éducatif sur mesure

Les membres de l'AQED veulent offrir à leurs enfants une éducation sur mesure qui leur servira de tremplin vers une vie personnelle et professionnelle accomplie et épanouie. Mais, peu importe la raison qui a encouragé les parents et enfants à prendre cette décision, la priorité des familles est de trouver les ressources nécessaires pour offrir un environnement stimulant à leur enfant. La motivation des parents s'illustre par le dynamisme avec lequel de nombreuses initiatives voient le jour à travers le Québec pour rendre l'expérience éducative des enfants de plus en plus riche et diversifiée.

Les parents-éducateurs font de grands sacrifices pour assurer l'éducation de leurs enfants : un salaire en totalité ou en grande partie, une période névralgique de leur carrière, une responsabilité quasi constante auprès des enfants, des déplacements pour assurer les rencontres avec d'autres enfants, la recherche de matériel et de ressources pour lesquels ils doivent défrayer les coûts, etc.

Les parents se procurent le matériel didactique et pédagogique directement auprès des maisons d'éditions (à leurs frais), se le vendent sur un des nombreux groupes d'achats de matériel de seconde main ou encore ils obtiennent leur matériel par les bibliothèques municipales. Beaucoup de matériel est disponible dans les bibliothèques universitaires de programme d'éducation. Les parents utilisent plusieurs ressources sur Internet, que ce soit pour du matériel ou des cours en ligne. Plusieurs s'abonnent aux services destinés aux enseignants. Certains parents utilisent des services de tutorat. Ils utilisent les ressources culturelles de leur ville, les bibliothèques, les musées, les programmes offerts par la ville ou d'autres institutions privées, les cours du soir ou de fin de semaine, des activités pédagogiques offertes par les groupes de soutien, d'autres parents-éducateurs ayant les compétences ou des mentors, les parcs, les visites d'entreprise et d'usine, etc.

Une grande préoccupation de nouveaux parents-éducateurs est de trouver un réseau par lequel les enfants rencontrent d'autres enfants. Pour ce faire, les parents peuvent compter sur de nombreux groupes de soutien à travers le Québec. L'AQED met les familles en contact avec les divers

groupes de soutien et plusieurs familles font leurs recherches sur les médias sociaux pour trouver des groupes. Lorsqu'il n'y a pas de groupe, quelques familles sur le même territoire se regroupent pour former elles-mêmes un groupe de soutien. Ces groupes sont diversifiés et s'adaptent aux besoins de leur région. Les enfants y rencontrent d'autres jeunes et se font de nouveaux amis. Ces groupes organisent des rencontres de jeux libres, des activités organisées, des sorties culturelles ou en nature ainsi que toute autre activité qui pourrait intéresser les enfants. Les parents partagent ressources et conseils. Ces groupes se rencontrent selon les besoins de la communauté, certains groupes louent des lieux afin que les familles puissent se rencontrer plus souvent et organiser des activités directement dans ces lieux (centre communautaire, maison des jeunes, centre d'apprentissage libre, etc.)

Annexe E - Parcours de transition

Retour à l'école, études post-secondaires ou marché du travail

L'éducation à domicile se termine généralement par un retour à l'école, la transition vers les études post-secondaires ou l'intégration au marché du travail. Encore une fois, chaque famille décide du parcours le mieux adapté selon les désirs professionnels de l'enfant, et les parcours sont très diversifiés.

Voici les scénarios les plus fréquents d'intégration dans la vie active :

- Retour à l'école secondaire pour se préparer pour les examens de quatrième et cinquième secondaire ;
- Préparation pour passer les examens du secondaire tout en continuant l'éducation à domicile ;
- Attendre d'avoir accès à l'éducation des adultes pour terminer son DES ;
- Compléter, dans des institutions étrangères, des crédits en ligne qui seront reconnus par le ministère pour obtenir des diplômes équivalents ;
- Entrer directement à l'université comme étudiant adulte (Pas besoin de diplômes pour être accepté à l'université lorsqu'on est étudiant adulte) ;
- Admission directe à l'université (certaines universités évaluent différemment les enfants éduqués à domicile. En général, les universités accueillent favorablement ces jeunes car ils démontrent plus de maturité et de professionnalisme. Les universités anglophones sont beaucoup plus ouvertes que les francophones) ;
- Faire une année propédeutique à l'université pour entrer dans les programmes contingentés ;
- Admission dans un collège professionnel dans une autre province (ex. Ontario) qui ne demande pas de DES pour y être admis ;

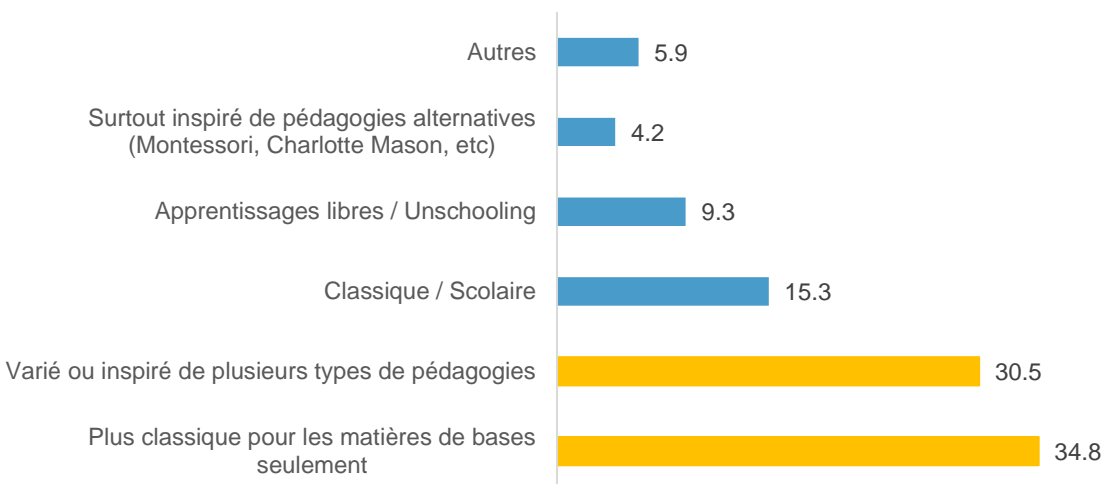


- Comme l'éducation à domicile permet de se spécialiser dans leur passion, certains enfants se dirigent directement sur le marché du travail car leurs compétences sont supérieures à ceux en provenance directe de l'école ;
- Stages professionnels ou apprentis pour certains métiers.

Annexe F - Résultats de sondages par l'Association québécoise pour l'éducation à domicile

Titre du sondage : Portrait des relations entre les intervenants et les familles faisant l'éducation à domicile au Québec (sondage Facebook auprès de membres et non-membres entre le 16 et le 19 septembre 2017).

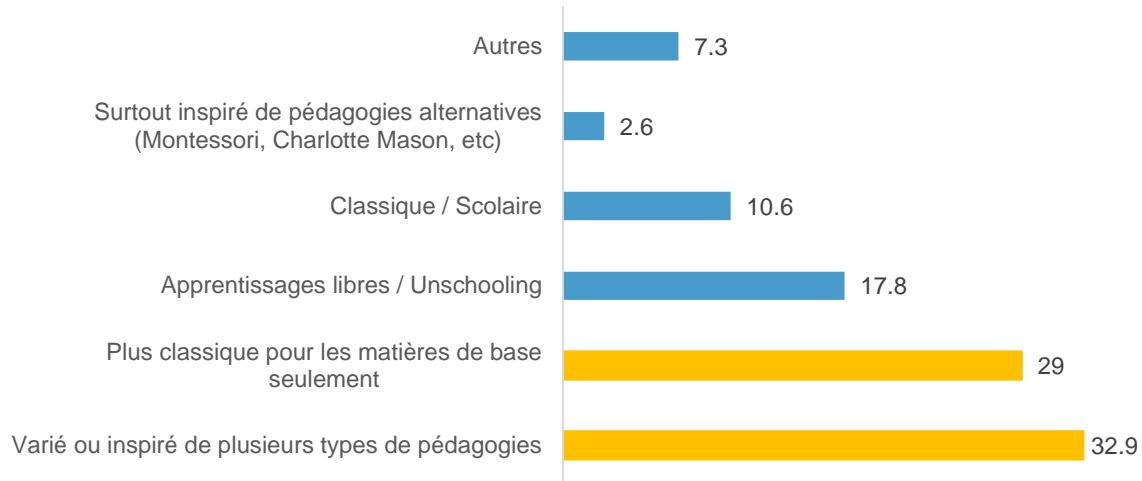
Question 15 - Quel énoncé décrit le mieux
votre philosophie éducative ?
(réponses en % de 118 répondants)



65.3 % des répondants n'ont pas un terme spécifique pour décrire leur approche éducative.

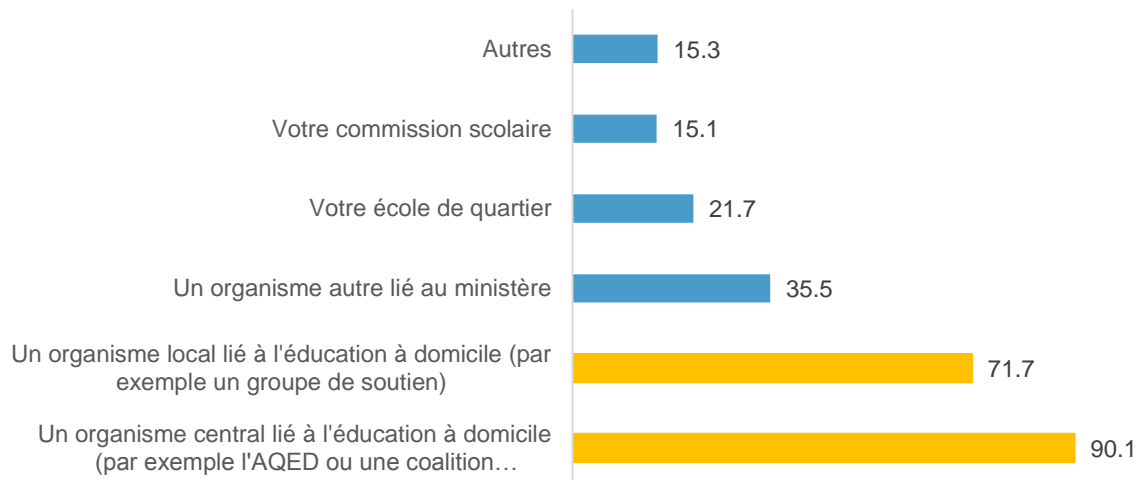
Titre du sondage : Services qu'aimeraient les familles faisant l'éducation à domicile (sondage Facebook et par courriel auprès des membres de l'AQED effectué entre le 4 décembre et le 15 janvier 2018).

Question 5 - Quel énoncé décrit le mieux
votre philosophie éducative ?
(réponses en % de 152 répondants)



61.9 % des répondants n'ont pas un terme spécifique pour décrire leur approche éducative.

Question 16 - En général, de quelles entités préféreriez-vous
recevoir les services (vous pouvez en cocher plus d'une) ?
(réponses en % de 152 répondants)





90,13 % des familles ayant répondu au sondage ont déclaré préférer recevoir des services offerts par un organisme central lié à l'éducation à domicile (par exemple l'AQED ou une coalition d'associations) ; et

71,71 % préfèrent recevoir des services par un organisme local lié à l'éducation à domicile (par exemple un groupe de soutien) ; alors que

15,13 % préfèrent recevoir ces services par la commission scolaire.